



# *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE**

Le 10 août 2020

**COVID-19**

L'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 a modifié substantiellement les dispositions qui encadrent la présence du public lors des séances du conseil. Les nouvelles règles s'appliquent notamment aux séances, réunions et assemblées de tout organisme municipal, incluant les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales, les sociétés de transport en commun et l'Administration régionale.

En vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité permet la présence du public lors des séances du conseil, en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.

**Séance ordinaire publique.**

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 10 août 2020 et à laquelle étaient présents ;

**Présences :** M. Hervé Provencher, Maire  
Mme Suzanne Vachon, conseiller district 1  
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2  
M. Yves Gagnon, conseiller district 3  
M. Marco Scrosati, conseiller district 4  
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le conseiller district 5, Yvon Therrien, est absent.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

**LUNDI 10 AOÛT 2020**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Demande Jacques Lambert : dérogation mineure
- 5- Demande de COOPTEL : autorisation câble réseau pour fibre optique
- 6- Période de questions
- 7- Incendie
- 8- Voirie
  - a) Subvention – programme d'aide à la voirie locale
  - b) Acceptation finale Rang 8

- c) Municipalité de Val-Joli : travaux conjoints Rang 9 – pavage
  - d) Service d'intégration Serge Normand
  - e) Scellement de fissures
  - f) Financement camion 10 roues
  - g) Fauchage bord de chemins
  - h) Demande de subvention - soutien à la coopération
  - i) Formation niveleuse
- 9- Loisirs
    - a) Ville de Windsor – entente loisirs
    - b) Tournoi de balle : demande de location gratuite
    - c) Pointe Marchand – ajout de poubelles
  - 10- Formation élue – communiquer efficacement
  - 11- Services juridiques 2021
  - 12- Période de questions
  - 13- Comptes
  - 14- Correspondance
  - 15- Varia

#### **2020-08-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que le procès-verbal du 6 juillet 2020 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-03 DEMANDE DÉROGATION MINEURE 52 chemin Boissonneault**

**Matricule : 9353 92 4409**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacques Lambert et Mme Jo-Anne St-Pierre ont déposé un formulaire de demande de permis le 5 mai 2009 pour la démolition d'un chalet ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Jacques Lambert et Mme Jo-Anne St-Pierre ont déposé un formulaire de demande de permis le 16 juin 2009 pour la construction d'une résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence est dans la zone VR-2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 juillet 2020, un certificat de localisation (minute 1512) a été préparé par M. Philippe Marin, arpenteur-géomètre et a mis en lumière une erreur au niveau de l'implantation de la résidence, cette dernière a été érigée à 14.64 m alors que la norme est de 15 m de la marge avant (cours inversée) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la demande n'a pas pour effet de créer un précédent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU propose et recommande que la demande soit acceptée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la demande soit acceptée, la résidence a été érigée à 14.64 m alors que la norme est de 15m de la marge avant (cours inversée).

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-04 DEMANDE DE COOPTEL : AUTORISATION CABLES RESEAU - RÉVISION**

**PROJET : DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU FTTH 0001426-S08**

**Plans p 198 en date 09-06-20 REVISION CHANGEMENT DE LA RÉOLUTION NO 2020-07-04**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un refus de Bell Canada pour l'installation dans leur conduit, COOPTEL a révisé la conception. COOPTEL installera un nouveau conduit ainsi que des piédestaux à l'intersection du 8<sup>e</sup> rang et du chemin St-Pierre.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

**Que** le conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien du déploiement de réseau par la Compagnie COOPTEL dans les limites de la municipalité de Saint-Claude aux endroits et de la manière indiquée au projet ci-haut mentionné.

**Que** l'état du chemin doit être remis dans le même état qu'avant les travaux (refaire le pavage) et ce le plus tôt possible après l'exécution.

**Que** le responsable en voirie, Ghislain Daigle, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude les documents requis.

**Qu'un** appel doit être fait avec le responsable de voirie avant le début des travaux.

**Que** les travaux doivent être répertoriés pour l'info-excavation.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question

Aucune question reçue par courriel.

### **INCENDIE**

Aucun point

### **VOIRIE**

#### **SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE**

Le maire, Hervé Provencher, informe le conseil que la municipalité a obtenu l'acceptation pour des travaux sur le réseau routier local dans le cadre du PAA pour une somme de 75 000\$ qui sera payée sur trois ans.

Les travaux sont autorisés par résolution (**2019-08-06 et 2020-06-07**)

#### **2020-08-05 PAIEMENT ET SIGNATURE ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX : TAXE D'ESSENCE – RANG 8 ET ROUTE DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection et de pavage – RANG 8 ET ROUTE DE L'ÉGLISE sont terminés depuis un an ;

**CONSIDÉRANT QUE** WSP, firme de consultant, recommande la réception définitive des ouvrages en retenant la retenue de garantie 44 693,89\$, une liste de déficiences et d'imperfections ont été remarquées ;

- Nombreuses fissures sur la couche de pavage, la municipalité va faire faire le colmatage de ces fissures cet été ;
- Uniformité de la couche de pavage déficiente, la douceur de roulement n'y est pas ;
- Épaisseur de la couche de pavage très variable, même si le taux de pose de 70 mm d'épaisseur a été respecté, à certains endroits une épaisseur d'à peine 25 mm a été observée.
- Enlignement de pavage décentré et pas toujours rectiligne, ce qui fait que les accotements sont très peu larges d'un côté et beaucoup plus larges de l'autre ;
- Il y a encore plusieurs érosions de talus dus au peu de largeurs des accotements, même si plusieurs travaux d'enrochement supplémentaires ont été faits.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire retenir de façon permanente le montant de 44 693,89\$ ce qui va lui permettre de corriger une partie de ces déficiences et d'assurer une partie l'entretien supplémentaire requis par l'état de cette couche de pavage.

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'approbation finale, une inspection des travaux a eu lieu le 9 juin dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait effectuer le scellement de fissures par la compagnie Scellement de fissures Sévigny pour un montant de 9 647\$ suite à cette visite ;

**CONSIDÉRANT QUE le** 24 juillet 2020, Monsieur **Arnaud SANGLIER**, ing. Directeur d'agences Haute-Yamaska & Estrie, EuroVia Québec Construction inc. pour faire suite aux différents échanges des dernières semaines, a fait une proposition finale dans ce dossier.

**Proposition :**

En contrepartie d'une retenue permanente de 37 500 \$ avant taxes, les parties s'accordent mutuellement et réciproquement quittance complète, mutuelle et finale relative aux travaux effectués dans le cadre du projet #181-08521-00 8e Rang et chemin de l'Église.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer le certificat de réception définitive des ouvrages.

D'autoriser le paiement de la retenue de garantie à l'entrepreneur pour la somme de 7 193,89\$ plus taxes.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2020-08-06 TRAVAUX MITOYENS AU RANG 9 AVEC MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI :**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux mitoyens au Rang 9 sont prévus avec la municipalité de Val-Joli, soit le pavage des approches du pont à partir du chemin Goshen (660 pieds avant et 60 pieds après le pont) et de refaire 150 pieds dans le rang 9 vers le 535, rang 9 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

**QUE** la contribution de chacune des municipalités est de +- 30 000\$ pour une répartition des coûts de 50% - 50%.

**QUE** la municipalité de Val-Joli est maître d'œuvre des travaux.

**Qu'à** la suite de la réalisation des travaux, la municipalité de Val-Joli facture la municipalité de Saint-Claude en incluant copie des factures (pièces justificatives).

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2020-08-07 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE- STAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le stagiaire est engagé trois journées par semaine ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

D'autoriser le responsable en voirie, Ghislain Daigle, à signer le protocole d'entente.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude donne compensation monétaire mensuelle de 90 \$ pour les frais encourus par le candidat.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-08 SCELLEMENT DE FISSURES - AJOUT**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de faire l'ajout de scellement de fissures suite à la résolution no 2020-06-11 pour réparer les fissures de différents chemins afin de préserver le pavage de ces derniers ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de retenir les services de Scellement de Fissures Sevigny pour un budget supplémentaires de 8 500\$ plus taxes pour les portions en pavage des chemins suivants : Rang 7.

**QUE** Monsieur Ghislain Daigle, responsable en voirie, est la personne-ressource responsable de la supervision et de la réalisation des travaux.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-09 FINANCEMENT CAMION 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT (Location option d'achat)**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées sur le système électronique SEAO pour être ouvertes le 18 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de TARDIF DIESEL INC. pour la location option d'achat de 60 mois pour un camion WESTERN STAR 4700SF 2021 incluant tous les équipements demandés au montant de 288 831\$ plus taxes, avec financement de 3,38% a été retenue dans la résolution no **2020-02-28** ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut donner un montant comptant avant le financement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente du camion sterling 2006 au montant de 38 500\$ ;

De retenir la soumission de TARDIF DIESEL INC. pour la location option d'achat de 60 mois pour un camion WESTERN STAR 4700SF 2021 incluant tous les équipements demandés au montant de 288 831\$ plus taxes, avec financement de 3,38%.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

**DE** verser un montant comptant (1<sup>er</sup> versement) soit la vente du camion 38 500\$, prendre un montant de 50 331\$ au surplus libre et de financer un montant de 200 000\$ plus taxes.

**QUE** le taux de financement a été révisé à 2,37% au lieu de 3,38% - ajustement avec la date d'acquisition avant le 31 août 2020.

**QUE** Marie-Claude Boutin, de la compagnie Tardif Diesel inc. soit pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, mandater à immatriculer le véhicule avec le numéro de série suivant : 5KKHAVDV7MPMN5782, camion 10 roues Western Star.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **MARC MORIN : OFFRE 2<sup>E</sup> COUPE DE COTE DE CHEMINS**

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

#### **2020-08-10 RÉOLUTION POUR L'ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET - VOLET 4 - SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ;**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Claude a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Claude et Saint-Georges de Windsor désirent présenter un projet d'acquisition d'une niveleuse dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Claude s'engage à participer au projet d'acquisition de niveleuse et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2020-08-11 DEMANDE RÉOLUTION POUR LES ORGANISMES DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ PAR LE PROJET – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Claude désire présenter un projet d'acquisition de niveleuse dans le cadre de l'aide financière de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité avec la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil demande l'engagement de la municipalité de Saint-Georges de Windsor à participer au projet d'acquisition d'une niveleuse, volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Qu'un projet d'entente d'utilisation sera soumis sous peu.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2020-08-12 FORMATION NIVELEUSE – EMPLOYÉS DE VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'offrir une deuxième formation de niveleuse à tous les employés de voirie ;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès des directeurs généraux n'a pas eu lieu en raison de la pandémie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'offrir la formation de la compagnie Formalourd aux employés de voirie.

**DE** défrayer la totalité des frais reliés à la formation +/- 2 500\$.

**DE** transférer un montant de 2 500\$ du budget congrès de la directrice à la formation voirie

0232000454 Voirie – formation  
2 500\$

0213000454 Congrès, Colloque  
2 500\$

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**LOISIRS**

**2020-08-13 VILLE DE WINDSOR – ENTENTE EN LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente en matière de loisirs doit être renouvelée à tarif fixe pour les services de loisirs avec la ville de Windsor ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil municipal désire renouveler l'entente 2015-2020 pour une année majorée de 2% par année.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude n'adhère pas au service de bibliothèque ainsi que le service de camp de jour d'été, car ces services sont offerts sur le territoire. (S'il a des frais supplémentaires, ceux-ci seront assumés par les citoyens)

**QUE** les listes d'inscriptions des participants doivent être fournies par la ville de Windsor pour chaque discipline.

**QUE** le conseil autorise le maire, Hervé Provencher, et la directrice générale, France Lavertu à signer les ententes de loisirs pour et au nom de la Municipalité de Saint-Claude après vérification et validation des disciplines.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-14 LOCATION DU TERRAIN DE BALLE POUR LE TOURNOI ANNUEL**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Yannick Maheux, organisateur d'un tournoi de balle, a fait la demande pour obtenir la location du terrain de balle gratuitement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le tournoi annuel familial se déroule habituellement pendant la fête foraine qui cette année, est annulée en raison du Covid-19 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'accorder une gratuité pour la location du terrain pour le déroulement du tournoi familial, qui a lieu la fin de semaine du 22 août 2020.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-15 ACHAT PANIERS A REBUTS ET RECYCLAGE**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'améliorer l'environnement dans les aires publiques de la municipalité en ajoutant des équipements de rebuts et de récupération dans le parc Pointe Marchand ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

De procéder à l'achat de 2 bacs à rebuts et 2 bacs à recyclage pour l'ajout le long des sentiers de la Pointe Marchand pour un coût de +/- 4 000\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-16 FORMATION ÉLUE / COMMUNIQUER EFFICACEMENT**

Il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que d'offrir la formation de la FQM, communiquer efficacement, le 29 août 2020.

La municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à cette formation (inscription 440\$).

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2020-08-17 ABONNEMENT ANNUEL 2021 (SERVICES D'AVOCATS)**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reconduire le mandat général de services professionnels juridiques pour l'année 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser la directrice générale, l'officier en bâtiment, environnement et le maire, à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

**QUE** le cabinet devra fournir à la municipalité des factures détaillées des services rendus et utilisés par dossier.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Une question de la part de l'assistance concernant du remblai à la Pointe Marchand.

**2020-08-18 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202000615 à 202000704 pour un montant total de 105 297,54\$.

Les paies du mois de juillet 2020 pour un total 53 671,86\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

**CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juillet 2020.

**VARIA**

Aucun point

*« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

**LEVÉE DE LA SÉANCE** : est donnée par Marco Scrosati.

**HEURE : 20h30.**

.....  
**Hervé Provencher**  
**Maire**

.....  
**France Lavertu**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**